

Versailles
Chemin de l'Éclaircissement 3
7824 OSTICHES
TEL: +32 471 35 43 73

Appareil: **EUROLYZER STX**
N° de série: **05-16-02888**

Combustion
Combustible
Fioul

Heure: 08:34:03
Date: 13/07/2023

O₂: 3.9 %vol.
CO: 0mg/kWh
H₂: 0mg/kWh
T gaz: 106.3 °C
T amb: 21.1 °C
T diff: 84.6 °C
P / Tirage: -4 Pa
CO₂: 12.3 %vol.
Lambda: 1.23
Pertes: 4.0 %
CO réf: 0mg/kWh
Eff H_i: 96.0 %
Eff H_S: 91.4 %
T rosée: 47.7 °C

O₂ réf: 0.0 %
T départ: --- °C

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (INSTALLATIONS ALIMENTÉES EN FI)

Température d'eau (°C) ⁽⁹⁾ :	Indice de fumée	t° nette gaz combustion <small>(t° gaz - t° air comb.)</small>	Teneur en CO ₂	Teneur en O ₂	Teneur en CO
	MAXIMAL <small>(Bacharach)</small>	MAXIMAL <small>(°C)</small>	MINIMALE <small>(%)</small>	MAXIMALE <small>(%)</small>	MAXIMAL <small>(mg/kWh)</small>
Performances minimales⁽¹⁰⁾					
Valeurs mesurées	1	106,3°	12,3	3,9	0
Puissance maximale					
Allure 1 / Pmin					
Allure 2 [25% si modulant]					
Allure 3 [50% si modulant]					
Allure 4 [75% si modulant]					
Comparaison	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK

[*] **ATTENTION** : Si un brûleur à 2 allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) croix ici et effectuer uniquement la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date, doivent être agrafés sur cette attestation.

Dérogation : En cas d'utilisation d'un système de transmission électronique des paramètres mesurés vers un système de contrôle, l'attestation de contrôle, via un protocole fermé sur lequel l'opérateur n'a pas la capacité de modifier les valeurs.

INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Si générateur type B à tirage naturel (atmosphérique) :

Mesure de la pression de la cheminée à puissance nominale⁽¹¹⁾ : - Pa

Informations complémentaires non-obligatoires si combustible liquide : Pression de la pompe (bar) :

Gicleur : Marque & type : Lonfos Débit (gal/h) : Angle (degré) : 60-90°

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées par des combustibles solides)

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? OUI NON

L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement ? OUI NON

Résultat global OK NON OK

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amenée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz de combustion est-il conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009⁽¹²⁾ ?

OUI NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

Remarque importante : Les paramètres mesurés permettant d'établir la conformité de fonctionnement du générateur sont représentatifs des conditions prévalant au moment de la mesure. Certains facteurs peuvent modifier le fonctionnement du générateur et conduire à des résultats différents. Pour les générateurs de type atmosphérique, c'est notamment le cas :

- en cas de conditions atmosphériques défavorables à la dispersion des polluants, réduisant la dépression de la cheminée,
- en cas d'obstruction des orifices d'amenée d'air,
- en cas d'installation d'appareils induisant une dépression dans le local où le générateur est installé (hotte, ventilation mécanique, séchoir,...),
- en cas de perturbation liée à la mise en fonctionnement d'un appareil situé dans une autre unité d'habitation, raccordé sur le même conduit collectif que le générateur faisant l'objet du contrôle, et ce de façon non-conforme (p.ex. : générateur raccordé en B₂/présence d'un sèche-linge sur un conduit contenant des appareils raccordés en B₁).

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DANS LE CADRE D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (SI PNOM > 20 KW)	
A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point B. Si réponse = « NON » → Passer au point C.	
B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → Passer au point E.	
D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau Si réponse = « NON » → Attendre le 1 ^{er} contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter <u>une seule fois</u> . Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note : Un seul report est admis. Sortie du tableau	

INSPECTION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE RÉGULATION ET DE LA (DES) POMPE(S) DE CIRCULATION ⁽¹³⁾			
Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du(des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS,...).			
Inspection du système de contrôle Si inexistant, cocher cette case <input checked="" type="checkbox"/>	Inspection de la (des) pompe(s) de circulation		
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel ?	<input checked="" type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex. : bruit anormal) ?	<input type="checkbox"/> OUI ^(c) <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur,...) ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Si oui, préciser :	
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques :	
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	

(a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique.

(b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne.

(c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

Prochaines interventions:

- En cas de conformité → prochaine inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 13/07/2024 et le 13/10/2024
- En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le⁽¹⁵⁾ :
- De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.
- D'entretien conseillé par le constructeur au plus tard le⁽¹⁶⁾ 13/07/2024
- De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le⁽¹⁷⁾

Attestation de contrôle établie par
 AV Chauffage & Sanitaire
 0471/35.43.73
 Chemin du Blanc Moulin, 7804 Ostiches.
 TVA: BE0758.485.560
 (signature du technicien) BE84 1431 1357 3159

Attestation reçue par :
 AV Chauffage & Sanitaire
 0471/35.43.73
 en qualité de :
 Chemin du Blanc Moulin, 7804 Ostiches.
 TVA: BE0758.485.560
 (signature de cette personne) BE84 1431 1357 3159

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (INSTALLATIONS ALIMENTÉES EN CO)

Température d'eau (°C) ⁽⁹⁾ :	Indice de fumée	t° nette gaz combustion (t°gaz-t°air comb.)	Teneur en CO ₂	Teneur en O ₂	Teneur en CO
	MAXIMAL (Bacharach)	MAXIMAL (°C)	MINIMALE (%)	MAXIMALE (%)	MAXIMALE (mg/kWh)
Performances minimales⁽¹⁰⁾					
Valeurs mesurées	1	178,3	12	4,4	58
Puissance maximale					
Allure 1 / Pmin					
Allure 2 [25% si modulant]					
Allure 3 [50% si modulant]					
Allure 4 [75% si modulant]					
Comparaison	<input type="checkbox"/> OK <input type="checkbox"/> non OK				

(***ATTENTION** : Si un brûleur à 2 allures ou modulant ne peut être maintenu pendant un temps suffisamment long sur la (les) puissance(s) inférieure(s) à la p. croix ici et effectuer uniquement la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

ATTENTION : les tickets sur lesquels figurent les résultats des mesures, mentionnant en outre l'heure et la date à être agrafés sur cette attestation.

Dérogation : En cas d'utilisation d'un système de transmission électronique des paramètres mesurés vers une app l'attestation de contrôle, via un protocole fermé sur lequel l'opérateur n'a pas la capacité de modifier les valeurs, at

 Combustion
 Combustible
 Fioul

 Heure 08:37:15
 Date 13.07.2023
 O2 4.4 %vol
 CO 58mg/kWh
 CO2 0mg/kWh
 H2 178.3 °C
 T gaz 23.1 °C
 T amb 154.8 °C
 Tdiff 0 Pa
 P / Tirage 12.0 %vol
 CO2 1.26
 Lambda 7.4 %
 Pertes 73mg/kWh
 CO réf 92.6 %
 Eff H1 88.2 %
 Eff HS 47.1 °C
 T rosée
 O2 réf 0.0 %
 T départ

INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES
Si générateur type B à tirage naturel (atmosphérique) :

 Mesure de la pression de la cheminée à puissance nominale⁽¹¹⁾ : - 0 Pa

Informations complémentaires non-obligatoires si combustible liquide : Pression de la pompe (bar) : 12

Gicleur : Marque & type : Rayos Débit (gal/h) : Angle (degré) : 45° - 0.60

RESPECT DES CRITÈRES DE BON FONCTIONNEMENT (installations alimentées par des combustibles solides)

 L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? OUI NON

 L'évacuation des gaz de combustion s'effectue-t-elle correctement ? OUI NON

Résultat global OK NON OK

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

 L'ensemble générateur de chaleur - ventilation du local de chauffe - amenée d'air comburant - dispositif d'évacuation des gaz de combustion est-il conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009⁽¹²⁾ ?

 OUI NON

En cas de non conformité → Causes de non conformité et actions à entreprendre :

Remarque importante : Les paramètres mesurés permettant d'établir la conformité de fonctionnement du générateur sont représentatifs des conditions prévalant au moment de la mesure. Certains facteurs peuvent modifier le fonctionnement du générateur et conduire à des résultats différents. Pour les générateurs de type atmosphérique, c'est notamment le cas :

- en cas de conditions atmosphériques défavorables à la dispersion des polluants, réduisant la dépression de la cheminée,
- en cas d'obstruction des orifices d'amenée d'air,
- en cas d'installation d'appareils induisant une dépression dans le local où le générateur est installé (hotte, ventilation mécanique, séchoir,...),
- en cas de perturbation liée à la mise en fonctionnement d'un appareil situé dans une autre unité d'habitation, raccordé sur le même conduit collectif que le générateur faisant l'objet du contrôle, et ce de façon non-conforme (p.ex. : générateur raccordé en B₂/présence d'un sèche-linge sur un conduit contenant des appareils raccordés en B₁).

RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DANS LE CADRE D'UNE INSPECTION PÉRIODIQUE (SI PNOM > 20 KW)	
A. Un rapport de diagnostic approfondi est-il présent ? (en présence de plusieurs rapports, considérer le plus récent)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point B. Si réponse = « NON » → Passer au point C.	
B. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
C. Y a-t-il eu une modification du système de chauffage ou des exigences en matière de chauffage du bâtiment réalisée après le 30 avril 2015 ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Passer au point D. Si réponse = « NON » → Passer au point E.	
D. Y a-t-il au moins 2 ans que les modifications ont été réalisées ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer un diagnostic et l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau Si réponse = « NON » → Attendre le 1 ^{er} contrôle périodique après ces 2 ans pour faire réaliser le diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau	
E. Le diagnostic a-t-il déjà été reporté ?	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si réponse = « OUI » → Effectuer le diagnostic. Dans ce cas, l'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique. Sortie du tableau Si réponse = « NON » → Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter <u>une seule fois</u> . Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note : Un seul report est admis. Sortie du tableau	

INSPECTION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE RÉGULATION ET DE LA (DES) POMPE(S) DE CIRCULATION ⁽¹³⁾			
Vérification à effectuer sur la (les) pompe(s) de circulation du(des) circuit(s) de chauffage, facultativement sur les autres pompes (ECS,...).			
Inspection du système de contrôle Si inexistant, cocher cette case <input checked="" type="checkbox"/>		Inspection de la (des) pompe(s) de circulation	
La régulation fonctionne-t-elle en mode automatique ou manuel ?	<input checked="" type="checkbox"/> AUTO <input type="checkbox"/> MAN ^(a)	Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit chauffage (p. ex. : bruit anormal) ? Si oui, préciser :	<input type="checkbox"/> OUI ^(c) <input checked="" type="checkbox"/> NON
Le thermostat d'ambiance fonctionne-t-il (pas de code d'erreur,...) ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
L'horloge (si présente) est-elle correctement réglée ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Remarques :	
Le chauffage est-il programmé pour fonctionner en mode réduit durant la nuit ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ^(b)	

- (a) Si dérogation manuelle, inciter l'utilisateur à passer en mode automatique.
 (b) Proposer à l'utilisateur de réduire la consigne de température nocturne.
 (c) Dans ce cas inviter le client à faire diagnostiquer plus précisément la pompe afin d'évaluer le risque de surconsommation ou de panne.

Prochaines interventions:

En cas de conformité → prochaine inspection périodique réglementaire à réaliser entre le 13/07/2024 et le 13/10/2024 ⁽¹⁴⁾

En cas de non-conformité sans mise à l'arrêt, au plus tard le ⁽¹⁵⁾ :

De contrôle en vue d'une remise en fonctionnement faisant suite à une mise à l'arrêt due à une non-conformité.

D'entretien conseillé par le constructeur au plus tard le ⁽¹⁶⁾ 13/07/2024

De diagnostic approfondi dans le cadre de l'inspection réglementaire, à réaliser entre le et le ⁽¹⁷⁾

Attestation de contrôle établie par AV Chauffage & Sanitaire 0471/35.43.73 Chemin du Blanc Moulin, 7804 Ostiches. TVA: BE0758.485.560 BE84 1431 1357 3159 (signature du technicien)	Attestation reçue par : AV Chauffage & Sanitaire 0471/35.43.73 en qualité de : Chemin du Blanc Moulin, 7804 Ostiches. TVA: BE0758.485.560 BE84 1431 1357 3159 (signature de cette personne)
---	--